

Chalette

Magazine municipal / n°14 / 2 mai 2011



Place Commune

www.ville-chalette.fr



« Contre les expulsions locatives et les coupures d'énergie, Chalette s'engage »

P 3

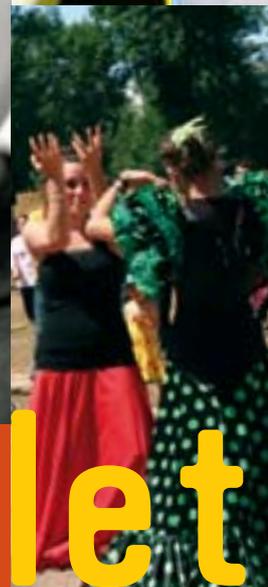


1^{er} mai : une autre idée du travailleur

P 15



Du
27 au
29 mai
2011



Fête de Chalette

Dossier :
La Fête de Chalette

Extrait de l'intervention du Maire lors de la Fête des retraités le dimanche 24 avril dernier

« **N**ous fêtons en 2011 les 40 ans de notre Municipalité de gauche. Que de projets ont vu le jour au cours de ces années ! Equipements publics, routes, notre lac et sa base de loisirs... je n'en ferai pas ici la liste, elle est bien trop longue, et vous êtes de ceux qui ont vu notre ville se transformer pour répondre toujours mieux aux besoins de ses habitants.

Mais la richesse de Chalette n'est pas uniquement là, elle est avant tout dans les hommes et les femmes qui y vivent, qui la font vivre.

Nous sommes toutes et tous, vous êtes la mémoire et l'avenir de notre commune. Et c'est cette incroyable histoire collective que nous souhaitons célébrer cette année, à travers toute une série d'initiatives qui vous donneront la parole, feront appel à vos souvenirs et à tous vos projets pour qu'ensemble nous poursuivions notre engagement pour notre Ville et ses habitants.

Nous débuterons nos échanges par une grande fête à laquelle je souhaite tout particulièrement vous inviter le samedi 14 mai au Théâtre de Verdure, sur notre base de loisirs. Car si 2011

rime à Chalette avec 40 ans d'engagement à gauche, cette année résonne aussi avec le 140^{ème} anniversaire de la Commune de Paris.

Aussi avons nous souhaité marier ces deux anniversaires dans une soirée culturelle et festive, entièrement gratuite, où nous pourrons découvrir et participer ensemble à un spectacle sur la Commune, partager un repas et une soirée de fête et de danse. J'espère vous y voir nombreux.

Mais nous ne nous arrêterons pas à une soirée anniversaire, pour réussir qu'elle soit. Nous avons décidé de mettre en place des ateliers vidéo pour recueillir vos souvenirs, vos histoires de vie, et donc de la vie de Chalette, afin de préparer ensemble de grandes Assises de la Ville à l'automne où nous souhaitons inventer ensemble le Chalette de demain.

Nous souhaitons débattre des actions que nous pourrons faire ensemble pour continuer à faire vivre les valeurs de solidarité, de justice sociale, de paix et de Vivre Ensemble qui fondent notre engagement et l'originalité de notre Ville. Mais nous voulons aussi élaborer et débattre avec vous d'un nouveau projet urbain pour poursuivre le développement et le rayonnement de notre commune, accueillir de nouveaux habitants, continuer d'inventer ensemble notre Ville. »



Le maire saluant le doyen de l'assemblée qui avait réuni plus de 900 convives.

Sommaire

P3 - Actualités
Contre les expulsions locatives et les coupures d'énergie, Chalette s'engage

P4 - On en parle
Développement des zones d'activités économiques et commerciales, une préoccupation constante des élus de Chalette

P5 - Invités du mois
Bientôt un village de cirque à Vésines

P6 - Vivre ensemble
Chalette ville engagée depuis 40 ans

P7 - Développement durable
Reconstruction des écoles du Bourg : la ville candidate à l'appel à projet « efficacité énergétique »

P8 - Du côté de la radio
Camélia Jordana en concert à Chalette le 28 mai à 21 h

P9-10-11 - Dossier
La fête de Chalette

P12 - Arts et Culture
La ligue des Utopistes Non Alignés

P13 - Sports et Loisirs
Du vent dans les voiles

P14 - Libre expression

P15 - Histoire d'avant
1^{er} mai : une autre idée du travailleur

P16 - A l'affiche
Morte ou vive, vive la Commune

Chalette

Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : W. Le Bellec, D. Creff, P. Avezard,
B. Taleb / Conception maquette : C. Bas
Crédit photo une de couverture Camelia Jordana
M. Planeille

Mise en pages et impression :
Orient Express 01 43 21 99 02



Actualités

Contre les expulsions locatives et les coupures d'énergie Chalette s'engage



Samedi 16 avril à 10 h, la salle des réceptions de la mairie était pleine à craquer. Associations, employés municipaux, simples citoyens étaient venus soutenir les élus de Chalette lors de la tenue du conseil municipal extraordinaire. Retour sur cette initiative singulière.

« Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre de notre ordre du jour unique, et c'est avec beaucoup d'émotion que je constate la présence du public et des principales associations de la ville pour un sujet aussi important que faire vivre le droit au logement pour tous... C'est par cette phrase que Franck Demaumont ouvrit la séance, visiblement ému. Rappelant la grave crise économique et sociale dans laquelle s'enfonce notre pays, il a souligné que de nombreuses familles risquaient à tout moment de se retrouver expulsées, privées d'eau ou d'électricité, et guettaient avec angoisse l'arrivée des huissiers. « Comment en effet payer son loyer, ses factures d'électricité, de gaz, d'eau, quand on dispose pour vivre (...) de 800 € par mois parce qu'on perçoit le RSA ou parce qu'on travaille à temps partiel ? Comment vivre – ou survivre pourrait-on dire – quand on est retraité et qu'on nous accorde royalement, après une vie de travail, 742 € par mois ? » poursuivit-il.

Des lois non respectées par l'Etat

En effet, en toute bonne foi, des milliers de personnes ne peuvent plus assumer leurs charges ou bien sont contraintes de choisir entre se nourrir et se loger. En ce début de XXI^{ème} siècle cette situation est inadmissible ! Pourtant se loger décemment, s'éclairer, se chauffer, pouvoir cuisiner relèvent des droits fondamentaux. Ces droits ne sont pas abstraits, ils sont reconnus par la Constitution et dans tous les traités internationaux signés par la France. Mais la loi française, censée les garantir, est défailante.



Une mairie, une ville, militantes

Comme le titrait FR3 dans son reportage du samedi 16 avril (19/20 – visible sur le site de Fr 3), Chalette dispose d'une mairie militante. « Nous entrons en résistance pour que le Droit au logement soit enfin reconnu pour les familles. Nous nous engageons à faire vivre une solidarité active et concrète, pour que toutes les personnes confrontées à ces difficultés ne soient plus seules, ne soient plus victimes mais se mettent en mouvement pour faire reconnaître leurs droits ». C'est sur cette intention combative que le maire de Chalette a terminé son discours.

Cette déclaration a été suivie d'un vœu présenté par le groupe communiste et républicain et le groupe socialiste demandant la signature de deux arrêtés, l'un contre les expulsions et un deuxième contre les coupures d'énergie, dès lors que tout n'aura pas été fait pour les éviter.

Une fin de non recevoir

Ce vœu a été adopté à l'unanimité par le conseil et ponctué par une salve

d'applaudissements. Le maire donna ensuite la parole à plus d'une dizaine d'associations qui ont tenu à expliquer publiquement les raisons pour lesquelles elles s'engageaient auprès de la municipalité et apporter le témoignage poignant de certaines situations. Certaines ont même appelé de leur vœu que d'autres municipalités de l'agglomération rejoignent ce juste combat. Enfin, après avoir procédé à la signature des deux arrêtés, le maire, accompagné des élus et d'une centaine de représentants d'associations et de citoyens a porté les arrêtés à la sous-préfecture. Malheureusement, malgré de multiples prises de contacts effectuées quinze jours auparavant auprès de Mme la Sous-Préfète et de ses services, les grilles sont restées closes. Devons-nous comprendre, par ce refus, que le représentant de l'État dans l'agglomération reste insensible aux difficultés et à la misère de ses concitoyens ? Affaire à suivre.

L'intervention du maire, le vœu et les deux arrêtés sont disponibles dans leur intégralité sur le site de la ville www.ville-chalette.fr

Développement des zones d'activités économiques et commerciales, une préoccupation constante des élus de Chalette !

Durant cette dernière période, la question du développement des zones d'activités de Chalette a été soulevée. Il convient aujourd'hui d'établir quelques évidences.

Soulignons tout d'abord que la compétence économique depuis la transformation du district en Communauté d'Agglomération (AME) en 2002 est de la responsabilité exclusive de celle-ci. Par conséquent, l'implication première dans le domaine du développement des entreprises et des emplois sur le territoire lui incombe entièrement. Relation de cause à effet, les villes de l'Agglomération n'ont plus la maîtrise des implantations économiques sur leur territoire. Les terrains sont depuis transférés à l'Agglomération ou le seront prochainement.

Que constatons-nous ?

Depuis quelques années, le site d'Amilly s'est développé avec l'instauration d'une vaste zone commerciale. Eric Pépin* s'interroge : « Nous ne remettons pas en cause la création

de cette zone sur Amilly, en revanche n'est-il pas temps de prévoir un développement ambitieux sur l'autre partie de ce territoire, à savoir celui sur Chalette ? N'est-il pas temps de rééquilibrer les choix en terme d'implantation et de développement d'activités économiques, comme le préconise la charte d'urbanisme commercial » ?

Quels leviers ont par conséquent les élus de Chalette sur cette question ?

A ce jour, trois sites sur la commune peuvent permettre la création d'entreprises : il s'agit tout d'abord du site de « Saint-Gobain » situé dans le prolongement de l'Avenue Marcel-Paul : « Mais depuis des années aucune impulsion significative des services de l'AME n'a permis son développement. Ce qui est fort dommageable. »

Par ailleurs, des transferts de ter-

rains ont été effectués sur la zone de la Grande Prairie (face au lac) ; ainsi, ils appartiennent à l'Agglomération qui a en charge son aménagement. « Là aussi, nous constatons que même si quelques aménagements ont été réalisés par l'Agglomération, ils demeurent insuffisants pour répondre aux besoins des entreprises qui souhaitent s'y installer. D'autre part, à l'entrée nord, les habitants du Bourg ne comprennent pas pourquoi le terrain sur lequel devait s'implanter un hôtel reste en friche ».

Pour conclure, l'aménagement des zones d'activités de Chalette demeure un objectif des élus chalettois qui préconisent l'application de la Charte d'urbanisme commerciale votée par toutes les communes membres de l'AME.

*Maire-adjoint à l'urbanisme et au développement économique, membre du bureau de l'Agglomération Montargoise et de sa commission économique.





Bientôt un village de cirque à Vésines !

Mais qu'est-ce que ce cirque ?! C'est sans doute ce que se sont demandé beaucoup de passants dont l'œil a été attiré un beau matin par ce « campement » de caravanes qui s'est installé à l'angle des rues Roger-Salengro et du Solin, à Vésines. Pour répondre à cette interrogation nous avons poussé la porte (d'ailleurs grande ouverte) de ce lieu en devenant et osé engager le dialogue avec leurs occupants. Rencontre.

Repères :

> Fête de Chalette :

Les Croqueurs de Pavés présenteront plusieurs spectacles de cirque et animeront des ateliers lors de la Fête de Chalette les 28 et 29 mai au Théâtre de Verdure –

> Le village de cirque

devrait sortir de terre fin avril pour être finalisé début juillet. Ce village sera inauguré durant l'été avec un spectacle auquel seront invités la population, les élus et les partenaires. Dans l'immédiat les Croqueurs de Pavés invitent toutes celles et tous ceux qui, par curiosité, par scepticisme ou tout simplement par envie, souhaiteraient juger par eux-mêmes du projet à venir en discuter. Elles et ils seront les bienvenus. D'ailleurs, une pancarte sur la grille d'entrée le stipule, ce n'est pas pour faire joli... N'hésitez pas à franchir la porte...



André, Christiane et leur petite troupe m'accueillent chaleureusement, le sourire aux lèvres...

Tous ces visages ne me sont pas inconnus, mais au contraire familiers... Pourtant les bruits couraient que c'était une « bande de manouches* » qui avait débarqué. Rires. Enfin cela pourrait prêter à rire en effet si, en ces temps troublés, l'actualité ne nous jetait pas à la figure que le ventre d'où est sortie la bête immonde était encore malheureusement très fécond... Mais revenons à nos moutons noirs, enfin à nos hôtes. Mais c'est bien sûr ! André et Christiane sont deux des principaux animateurs de l'association locale les Croqueurs de Pavés ! Donc aucun danger, me voici en terrain ami (je blague évidemment, mais peut-être vaut-il mieux le préciser, on ne sait jamais...)

L'association les Croqueurs de Pavés est née en janvier 2005 de la volonté d'André, Christiane, Julien et Elisa. Son but, souligne André, « est de faire découvrir les arts et l'esprit du cirque dans la région ; pour ce qui me concerne, renchérit André, j'ai toujours travaillé dans le cirque. Comme Obélix qui est tombé dans la potion magique dès son enfance, je suis tombé dans ce monde dès mon plus jeune âge... ». Christiane poursuit en précisant que l'association intervient, entre autres, dans les écoles, et qu'elle organise tous les ans, en septembre, un festival qui mêle arts du cirque, théâtre, danse et musique.

Le village de cirque, un lieu de culture et d'échanges

Mais alors, osai-je demander, qu'est-ce qui vous pousse aujourd'hui à quitter votre maison et à vous installer, ici, sur ce terrain ? « C'est un projet qui me trotte dans la tête depuis un certain temps, précise An-

dré. J'avais la possibilité de partir sur Nantes pour le réaliser mais, après réflexion, l'idée de le créer ici à Chalette, et notamment à Vésines, m'est apparue comme évidente. Nous voulons construire un village de cirque. Actuellement il n'en existe que deux ou trois en France. Celui-ci se composera de trois chapiteaux, un pour l'initiation, un autre pour accueillir des résidences d'artistes et enfin un pour les ateliers et les spectacles ». Christiane m'explique que le terrain d'une superficie de 3600 m² appartient à l'Agglomération Montargoise qui le leur loue à l'année. « L'idée, précise André, est de transformer ce terrain vague en un lieu de culture, d'échanges, en un lieu de vie. Faire que toute la population de Chalette et d'ailleurs, filles et garçons puissent se rencontrer, réaliser des choses ensemble, apprendre à se connaître. Enfants, ados, personnes handicapées, troisième âge, tout le monde sera bienvenu. Et si l'objectif premier est de faire découvrir les arts du cirque, nous voulons également permettre aux enfants de découvrir la nature. Nous envisageons donc de réaliser un mini jardin bio, et de présenter une ferme ». Et Christiane d'ajouter, « nous installerons également une yourte afin de faire découvrir aux enfants différentes formes d'habitation à travers le monde. Nous espérons ainsi contribuer à ouvrir certains esprits. Et les enfants sont les meilleurs ambassadeurs pour cela. Lorsqu'ils deviendront adultes, nous espérons qu'il restera dans leur esprit un peu de ce qu'ils auront découvert et vécu ensemble afin qu'ils s'imaginent un monde meilleur... »

Pure utopie ? Mais pourquoi l'utopie d'aujourd'hui ne serait-elle pas la réalité de demain ? Certes on ne change pas le monde, la société, uniquement avec de bons sentiments, mais pourquoi ne pas tenter l'expérience ?

B.Taleb

* mot argotique, emprunté au tzigane manouch ou manush, « homme ».

Vivre ensemble

Chalette ville engagée depuis 40 ans

Comme nous l'indiquions dans le précédent Chalette Place Commune, la ville fête cette année ses 40 printemps d'union de la gauche.

Cette « célébration » qui se déroulera jusqu'en novembre avec les assises de la ville se veut dynamique et populaire. L'objectif n'est pas de réaliser une rétrospective mais bien d'organiser, sous différentes formes, des rencontres avec tous les Chalettois qui ont participé et participent encore aujourd'hui à l'évolution de la ville pour imaginer le Chalette de demain. Les nouveaux Chalettois sont évidemment les bienvenus !

Appel à témoignage

Pour ce faire, la ville souhaite réaliser un DVD et une exposition sur lesquels des Chalettois apporteront leur témoignage : ils dévoileront ce qui les a marqués, ce qu'ils ont vécu durant ces 40 dernières années, comment ils ont participé à la construction et au développe-

ment de cette cité si singulière dans l'agglomération et dans l'est du département et comment ils voudraient la voir évoluer. Ces témoignages pourront s'effectuer par le biais de narrations, de souvenirs, d'anecdotes, de questionnements, de propositions pour l'avenir, et par l'apport d'objets symboliques : tract, banderole, drapeau, photo, souvenir ou objet ayant trait à un événement.

Rêver et imaginer le Chalette de demain

Avec ce DVD la ville souhaite mettre en débat les valeurs et les exigences portées par les élus et les citoyens. Il veut être le lien entre le passé, le présent et l'avenir et un outil de réflexion pour la tenue des assises de la ville qui se dérouleront en octobre. Réfléchir ensemble à ce qu'a été, ce qu'est Chalette, don-

ner la parole à ceux qui y vivent, à ceux qui le façonnent, poser les questions que l'on ne s'est pas encore posé ou auxquelles on n'a pas pensé, rêver et imaginer le Chalette de demain, tel est l'objectif de ce DVD et des assises de la ville.

Les Chalettois, architectes de leur ville

L'avenir de la cité ne dépend pas que du maire ; sans les citoyens, les élus peuvent peu ou moins. Le devenir de Chalette appartient à ceux qui y vivent et y travaillent. C'est donc en premier lieu à eux que revient la co-responsabilité de tracer d'ores et déjà l'esquisse du Chalette de demain. N'hésitez donc pas, durant toute cette période, à venir exprimer vos souhaits, vos espoirs, vos envies, vos suggestions et vos remarques... Nul doute que de par sa composition multiculturelle Chalette dispose d'un terreau fertile où bouillonnent des tas d'idées originales, novatrices, ou plus conventionnelles. Il suffit de les stimuler pour qu'elles jaillissent, se développent, s'adaptent et deviennent des projets à visages humains répondant aux attentes de celles et de ceux qui les auront imaginées. C'est l'objectif des assises. Alors saisissez-vous de cette opportunité, ce n'est pas si banal d'offrir aux citoyens cette possibilité !



Mai 68
à Hutchinson -
Sortie victorieuse

Côté pratique...

Toutes les personnes qui souhaitent intervenir dans le DVD et/ou donner ou prêter des documents, objets, photos peuvent contacter **Philippe Gonthier** - Chargé de développement social local, à la Maison des Associations au 02 38 97 19 34.

ATTENTION ! Les enregistrements des témoignages s'effectueront les 17, 18, 24 et 25 juin au rez-de chaussée du Pôle Communication - 15 rue Gambetta - Chalette-sur-Loing.



Reconstruction des écoles du Bourg : La Ville candidate à l'appel à projet « efficacité énergétique »

Construire des bâtiments à « basse consommation » d'énergie devient une obligation réglementaire : la nouvelle réglementation thermique (RT 2012) qui s'applique aux bâtiments publics à partir du 28 octobre 2011 obligera à se soumettre à des critères exigeants qui ne pourront être respectés que grâce à une bonne conception du bâtiment (orientation par rapport au soleil, compacité) et à une isolation poussée.

Mais la Ville va encore plus loin en postulant à l'appel à projet « efficacité énergétique » lancé par la Région Centre et l'ADEME⁽¹⁾ à l'occasion de la reconstruction du groupe scolaire du Bourg qui commencera au printemps 2012 pour une ouverture à la rentrée 2013 – Décryptage.

Pourquoi postuler à l'appel à projet de l'ADEME ?

➔ D'abord pour des raisons environnementales. En travaillant avec l'ADEME, la Ville bénéficiera d'une méthodologie précise et rigoureuse en matière de construction à forte efficacité énergétique et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage experte, mise à disposition gratuitement.

➔ D'autre part pour des raisons économiques. En réalisant ce partenariat, la Ville baissera de manière non négligeable ses dépenses de chauffage puisque les objectifs thermiques ambitieux auront été validés par de solides études et se traduiront par une conception bioclimatique et une forte isolation du bâtiment. Ainsi le recours au chauffage devrait être notablement réduit sans qu'il soit nécessaire de passer par des équipements sophistiqués.

➔ Enfin, si la Ville est lauréate de cet appel à projet – c'est-à-dire si le projet répond à toutes les exigences de conception, de construction et de mise en œuvre – elle percevra une subvention de la Région Centre et de l'ADEME.



Des objectifs à respecter !

Pour être lauréate, la Ville devra mener des études énergétiques poussées qui doivent prouver que le bâtiment respectera les objectifs suivants :

■ des objectifs thermiques et énergétiques : compte tenu de la destination du bâtiment (groupe scolaire), ils sont de 20 kWh d'énergie finale⁽²⁾/m² de surface utile brute maximum par an (hors office de réchauffage),

■ des consommations d'énergie qui ne doivent pas dépasser 80 kWh d'énergie primaire⁽³⁾ par m² de surface utile brute par an, tous postes confondus,

■ un confort d'été qui évite le recours à la climatisation : grâce à la bonne conception du bâtiment, la température dans la salle la plus chaude ne doit pas dépasser 27° C pendant plus de 40 heures d'occupation (entre 8h et 20h du lundi au vendredi),

■ et concernant l'office de réchauffage, la consommation tous

postes confondus (froid, cuisson, lavage, ventilation, chauffage, éclairage et divers) ne doit pas dépasser 2,5 kWh d'énergie primaire par repas.

L'atteinte de ces objectifs est un défi qui s'impose aux architectes sélectionnés pour concourir, mais c'est en même temps une belle opportunité pour la Ville de poursuivre ses efforts dans la maîtrise des énergies.

Article réalisé avec la collaboration du service environnement

⁽¹⁾ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

⁽²⁾ Énergie finale : c'est l'énergie disponible qu'achète le consommateur, c'est-à-dire le fioul, le gaz, l'électricité de chauffage, l'essence... Le rapport entre l'énergie primaire et l'énergie finale dépend du rendement des raffineries, des centrales électriques, ou encore des pertes d'électricité dans le transport. Pour l'appel à projet, le gaz naturel a un coefficient de 1, tandis que l'électricité délivrée par le réseau a un coefficient de 3 : quand on consomme 1 kWh d'électricité, il a fallu 3 kWh pour la produire.

⁽³⁾ Énergie primaire : énergie brute produite, non transformée. Il peut s'agir de houille, de pétrole brut, de gaz naturel, ou d'électricité « primaire ».

Du côté de la radio...

Camélia Jordana en concert à Chalette le 28 mai à 21h : Non, non, non, nous ne sommes pas prêts de l'oublier...



C'est l'événement de la fête de Chalette : l'artiste Camélia Jordana donnera un concert gratuit samedi 28 mai à la base de loisirs du lac. Radio Chalette l'a interviewée...

Patience, patience... Le rendez-vous culturel avec Camélia approche à grands pas ! Révélée dans l'émission de la «Nouvelle Star» il y a deux ans, la chanteuse viendra bientôt se produire à Chalette pour présenter son premier album «Camélia Jordana», aux sonorités pop-folk.

Un destin qui se dessine très tôt...

D'origine kabyle, c'est sa mère, chanteuse lyrique, qui lui a donné le goût du chant. Dès son plus jeune âge, Camélia donne de la voix à longueur de journée :

« A la maison, les membres de ma famille n'en pouvaient plus, à tel point qu'ils me demandaient tout le temps de me taire ! ». Pour tenter de canaliser son « âme de musicienne », ses parents l'inscrivent à des cours de piano et de théâtre. Arrive la période du lycée où Camélia rêve de monter à Paris pour aller au Moulin-Rouge. Quand la caravane de la « Nouvelle Star » débarque à Marseille, elle se lance dans l'aventure et séduit le jury en interprétant « What a Wonderful World » de Louis Armstrong. Sélectionnée pour participer à l'émission, la brunette de seize ans, aux airs de Nana Mouskouri avec ses grosses lunettes, brille à chacune de ses prestations : « Au départ, j'avais un peu les papillons dans le ventre. Mais finalement, le plateau en vrai est beaucoup moins impressionnant qu'à la télé. »

Éliminée en demi-finale le 2 juin 2009, elle signe un contrat la semaine suivante avec le label Sony Music et sort son premier album le 29 mars 2010. Celui-ci se vend à plus de 150 000 exemplaires, une des meilleures ventes de l'année pour un nouvel artiste. Une belle performance pour cette jeune femme pleine de maturité qui n'a alors que dix-sept ans : « Cet album reflète mon identité. Il est totalement Camélia. J'aime son côté intemporel. Certaines personnes me disent que c'est très 50's ou 60's ; d'autres au contraire le trouvent très moderne. Et puis, pour d'autres encore, ça leur rappelle Edith Piaf... J'ai choisi les morceaux à la suite d'une déception amoureuse. C'est ce blues qui m'a conduit aux choix des titres ainsi qu'à l'ambiance de l'album. »

Loin d'être formatée par son passage dans une émission de télé-réalité ou bien par sa maison de disque, Camélia rayonne par sa franchise et son sens de la répartie. Invitée

dans l'émission « On n'est pas couché » de Laurent Ruquier, elle n'hésite pas à monter au créneau face à Jean-François Copé, secrétaire général de l'UMP, venu s'exprimer contre la burqa. Mais c'était sans compter sur Camélia qui s'enflamme : « Je suis vraiment choquée par vos propos. Qu'il y ait quelque chose d'indécent avec le string qui dépasse, je peux comprendre, mais pour la burqa, ça me dérange. »

Agée aujourd'hui de dix-huit ans, la talentueuse Camélia ne manquera pas de séduire le public chalettois à la fin du mois ! Et pour la suite, plusieurs signes nous permettent de croire en sa bonne étoile : sa jeunesse, son enthousiasme et sa sublime voix jazzy !

« Non, non, non » (pour reprendre et fredonner les termes de son tube), cette artiste-là n'est pas prête à se faire oublier...

Déborah Creff

Camélia Jordana en six dates :

- **15 septembre 1992** : Naissance à Toulon dans le Var
- **31 mars 2009** : Sélectionnée pour participer à la « Nouvelle Star »
- **2 juin 2009** : Éliminée en demi-finale
- **29 mars 2010** : Album « Camélia Jordana »
- **6 avril 2011** : Début de sa tournée en France avec un concert au Trianon à Paris
- **28 mai 2011** : Fête de Chalette



Le son et l'info de l'agglo !

www.radio-chalette.com

Un moment familial, festif et convivial !

Moment fort de la vie de la cité, la Fête de la ville battra son plein du 27 au 29 mai. Spectacles, démonstrations et stands animés par les nombreuses associations qui nourrissent toute l'année la ville de leurs projets et de leurs actions...

Se réunir pour décider et œuvrer ensemble, c'est le but de cette fête qui se veut citoyenne, solidaire et participative. L'essence même de cet événement est d'agir sur le terrain de l'action collective. Dans une société qui valorise l'individu, elle correspond sans doute à un besoin de relations sociales, de moments de vie collective qui peuvent aboutir à un décloisonnement social. Mais aussi, bien sûr, à des revendications. La fête, c'est l'occasion de découvrir les multiples facettes de la vie associative, l'expression de ses habitants, de ses forces vives. Faire vivre l'esprit d'une fête populaire, partager et transmettre la culture locale, associer les habitants, jeunes et adultes, tels sont les objectifs qui guident l'action au quotidien de la municipalité. Chaque édition de la fête de la ville est le théâtre d'une nouvelle histoire que chacun vit à sa manière et ce à partir en fait d'une idée simple : réunir les personnes, créer de la convivialité, des rencontres et des échanges. On pourrait même aller jusqu'à dire qu'il est important de recréer du lien social et faire que les générations se rencontrent...

À la recherche de valeurs collectives

C'est aussi une fête citoyenne ; le public ne doit pas être seulement passif ou simple spectateur, il est invité à participer à des débats et à l'activité des associations qui agissent au quotidien dans la ville pour l'environnement, l'économie solidaire, la culture, le



sport, le rapprochement entre les peuples... C'est un espace de discussion où le propos est libre et nourri de bienveillance à l'égard des autres. Des témoins de notre temps, des citoyens s'interrogent, échangent leur histoire, leur parcours, leur expérience : lors de ces dialogues ouverts, chacun trouve ses propres raisons pour agir avec l'autre en refusant le fatalisme. La fête est comme toujours riche de spectacles, de jeux et d'activités. Le spectacle vivant en est le cœur, ouvrant nos yeux sur le monde. En réunissant divertissement et culture, la fête trouve ainsi une résonance en chacun de nous. En dansant, en dînant et en s'amusant ensemble, on peut se parler et du coup se rendre compte qu'on a les mêmes intérêts ! Cette fête permet d'investir l'espace public. Elle va à la rencontre des lieux de vies et de ses habitants. C'est essentiel, car elle montre à tous qu'ils sont aussi acteurs de leur ville. Pour contribuer à l'enrichissement collectif, à l'épanouissement culturel des citoyens et au progrès de l'économie sociale, plus que jamais cette fête se veut celle de tous les habitants !

W. Le Bellec

Associations participant à la Fête de Chalette (à l'heure où nous mettons sous presse)

ACPETAM, Comités de quartier, AGAT, Association Portugaise, Accidents Prévention Secours, 4 L Trophée, Association de parents d'élèves Chalette-Bourg, Artisans du Monde, MRAP, Groupe des femmes Mimosa (ACOTAM), IBUKA, Agir pour la Palestine, ARIAM, Modélisme naval du Gâtinais, Association des Portugais «RONDA TIPICA», Iberia Cultura, CNL de Chalette, Randonnée Chalettoise, Femmes Demboube, Pontonnerie Accueil, Femmes Solidaires, ASHAME, Judo Club Chalettois, Les Palmeurs du Gâtinais, USC Voile, Cyclo Randonneurs, USC Rando, Guidon Chalettois, Union Gymnique, ASKC 45 (karaté) et USC Foot.

Dossier : La Fête de Chalette

Le Programme de la Fête

Vendredi 27 mai 2011

- **13h30** : Ouverture de la fête
- **13h30 - 16h** : “Rencontres chantantes” avec 17 classes de Chalette : 4 de l'école maternelle Hurot, 3 classes de la maternelle Cosson, 4 classes de l'école élémentaire Vésines, et enfin 6 classes de l'école élémentaire Moineau.



- **18h** : Inauguration de la Fête par le Conseil Municipal



- **18h30** : “les Trophées du sport”, présentation des équipes et remise des Trophées

- **20h - 21h** : Restauration dans les stands des associations
- **21h** : Concert “Alf” (musique jungle, reggae et rock) Concert jeune et tout public



fermeture de la fête à minuit

Samedi 28 mai

- **11h** : Ouverture de la Fête avec la visite des stands

ESPACE CIRQUE :

- de **11h à 12h30** et de **14h à 16h** : Animations Cirque avec les “Croqueurs de Pavé”



- de **16h à 18h** : Sous le chapiteau : grand spectacle de cirque par la troupe TUPULUP.
 - > Représentation d'une durée de 45 minutes du spectacle de CHAUSSETTES “Sur le fil”;
 - > Suivie d'une représentation du Clown LEE dans « Regarde qu'est-ce que j'sais faire » (durée 45 minutes)

ESPACE « RÉUSSITE EDUCATIVE »

- de **11h à 19h** : Animations multiples Poneys, jeux collectifs, cerf-volant, poterie, maquillage, contes et marionnettes, animations sportives, musique, tir à l'arc, B.M.X., Baby gym, échecs, chasse aux trésors, menuiserie, etc. En fonction de la météo : voile, baignade, kayak.
- de **11h à 19h** : Animations dans le village des jeux sur des structures gonflables



Dossier : La Fête de Chalette

Samedi 28 mai (suite)

ESPACE ASSOCIATIF :

- **Toute la journée** : Animations et expositions des associations
- **De 18h à 19h** : Présentation de danses folkloriques

Toute la journée, restauration sur place



ESPACE CONCERTS :

21 h : Concert de Camélia Jordana

fermeture de la fête à minuit

Dimanche 29 mai

- **10h** : Ouverture de la Fête avec la visite des stands



- **En permanence** : Exposition "Chalette ville de paix" au stand Communication
- **Samedi 28 de 9h à 12h** : La fête en direct avec Radio Chalette, le "Mag" avec de nombreux invités

DURANT TOUTE LA FÊTE :

- **Dimanche 29 11h** : au stand Pôle Communication Radio Chalette débat : « Droit et Citoyenneté » avec Maître Roland WEYL, Avocat à la Cour, 1^{er} Vice-président de l'Association des Juristes démocrates et, à ce titre, animateur de l'association « Droit – Solidarité ».
- **Dimanche 29 14h** : Animation salsa avec l'association Fédération Musiques danses et Dj's

ESPACE « RÉUSSITE ÉDUCATIVE »

- **A partir de 11h** : Animations multiples
Poneys, jeux collectifs, cerf-volant, poterie, maquillage, contes et marionnettes, animations sportives, musique, tir à l'arc, B.M.X., Baby gym, échecs, chasse aux trésors, menuiserie, etc.
En fonction de la météo : voile, baignade, kayak



ESPACE CIRQUE :

Ouverture de l'espace Cirque par les "Croqueurs de Pavé"



- **A partir de 11 h** : Animations "cirque" par les "Croqueurs de Pavé"
- **16 h** : Spectacle sous chapiteau par "les Croqueurs de Pavé"

La ligue des Utopistes Non Alignés

Dispositif inespéré de conférences motorisées et pliables.
Vendredi 6 mai 2011 à 20h30 au Hangar.

Spectacle tout public

Vendredi 6 mai, le service culturel de la ville vous propose un spectacle participatif et délirant. Arrivée en trombes d'un complexe automobile affublé d'options très spéciales (voiturette sans permis et caravane extensible), truffé d'objets délirants, d'inventions farfelues, de mécanismes sonores inattendus et de lutheries pour le moins imaginaires, le tout élaboré exclusivement à partir d'objets recyclés en tout genre.

C'est depuis ce vide-grenier lunaire et singulier que deux personnages des plus énigmatiques conduisent une conférence poétique digne des réunions « *tuperware* » les plus réussies, doublée d'un concert étonnant, présentant nombre d'inventions incontournables dont la seule motivation semble être de rendre notre quotidien encore plus mystérieux qu'il ne l'est déjà... Avec l'aide de cobayes choisis parmi les spectateurs abusés,

médusés, les expériences les plus hasardeuses sont concoctées en direct live : hallucinant !

La musique ainsi produite, comme tombée du ciel, saura séduire les spectateurs qui auront collaboré aux démonstrations incertaines de ces deux comparses drôles et émouvants.

Une soirée à ne pas manquer !

- **Tarif plein** : 8 €
- **Tarif réduit** : 4 € (étudiant, chômeur, moins de 18 ans, groupe à partir de 10 personnes, famille à partir de 3 personnes)

Renseignements :

Service culturel au 02 38 07 24 95
Courriel : culturechalette@gmail.com
Vente des billets à la médiathèque, et sur place une heure avant le début du spectacle ?



Exposition artisanale

le 22 mai de 10h à 18h
Base de Loisirs du lac



Florence Clause dans son atelier à Chalette

Le dimanche 22 mai, sous la houlette de Florence Clause et en partenariat avec la Ville de Chalette, 23 artisans d'art exposeront leurs œuvres à la base de loisirs, à savoir :

- **Philibert Therrasse** : huile sur toile
- **Françoise Porte** : fleurs séchées
- **Mimi Monet** : bouillotte en grain de blé + tabliers
- **Helena Viguie** : peinture sur boîtes russes
- **Joelle Makosca** : mosaïque
- **Flo Clause** : peinture sur verre
- **Roseline Scoupe** : masques
- **Valérie Boijbault** : peinture sur pendules et lampes
- **Charline Dubrulle** : drapés de soie
- **Jean-Noël Beauvais** : insectes en feuilles séchées
- **Lucienne Chauvin** : fusing et tiffany
- **Henri Cochin** : marqueterie
- **Martine Gautier** : serviettage
- **Béatrice Law-kuang** : produits antillais
- **Nathalie Colin** : calligraphie
- **Marie-José Choplain** : compositions florales
- **Bernadette Goujon** : bijoux en verre de Murano
- **Michel Brunet** : coloquintes
- **Laurent Degeorge** : parfums
- **Guy Largillière** : cuir
- **Pascal Dumas** : sculptures métal
- **Reynald Lopes** : tournage sur bois

N'hésitez pas à aller leur rendre visite.

Du vent dans les voiles

Début avril, le club de voile de Chalette (C.V.C) organisait sa première régates sur le lac de Chalette. L'occasion pour nous d'aller à la rencontre du président pour découvrir ce club.

Le CVC, club de voile de Chalette, a vu le jour il y a un an à l'initiative de Florent Presles, président du club et moniteur fédéral et passionné de voile. Il « *voulait partager sa passion et transmettre son savoir au plus grand nombre* » comme il se plaît à le dire. La principale activité pratiquée au sein du CVC reste la planche à voile, à un moindre degré le catamaran ainsi que le dériveur, d'autant que le club

vient de faire l'acquisition d'un dériveur laser standard, un bateau olympique d'environ 80 kg avec une voile de 7 m² se pratiquant en solo. Le CVC accueille le public dès 6 ans avec une condition minimum, savoir nager au moins 25 mètres, qu'il s'agisse de personnes confirmées ou néophytes. Notons aussi que le matériel est mis à la disposition des adhérents. Les cours ont repris début avril et se tiennent jusqu'à octobre. En pé-



Régates de voile sur le lac de Chalette.

riode scolaire de 14h à 18h30 uniquement le week-end, et de 14h à 20h30 pendant la période estivale, juillet et août. La cotisation est de 96 euros pour les adultes, 54 euros pour un enfant. Une découverte est également possible. Pour de plus amples informations, contacter le président Florent Presles au 06 68 15 73 06, ou rendez-vous sur le site internet du club, <http://ffvchalette.e-monsite.com>

Patrice Avezard

Saison 2011/2012 à l'USC Foot, on y pense...

La saison de l'école de foot de l'USC prend fin dans quelques semaines et déjà les éducateurs, Fatma, Greg, Dominique, Manu, Patrice et Madjoub pensent à la saison prochaine.

Si l'apprentissage et la pratique du foot par le plaisir et le jeu sont de mise, les entraîneurs souhaitent apporter certaines valeurs aux jeunes. Parmi celles-ci, le fair-play, le respect des autres, de l'éducateur, de l'arbitre...

Même si la victoire lors des rencontres est appréciée par tous, elle n'est pas une fin en soi ; le plaisir de jouer ensemble reste la priorité. Pour ce qui est des inscriptions pour la saison 2011-2012, elles débiteront en juin. Les dossiers d'inscription pourront être retirés chaque mercredi après-midi de 14h à 16h. Une seule condition pour la saison prochaine, être né au plus tôt en 2006. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous rendre au terrain d'entraînement du Lancy les mercredis après-midi.



Durant la première semaine des vacances de printemps, les sections judo et foot de l'USC ont proposé à une quarantaine de jeunes un stage sportif en commun. Si, lors des matinées, chacune d'elle s'entraînait de son côté, elles se retrouvaient les après-midi pour faire découvrir à l'autre sa discipline. Une initiative encadrée par Manu pour le foot et Rachid pour le judo, appréciée par tous et qui sera certainement reconduite lors de prochaines vacances.

➔ Le Groupe des élus communistes :

Luttons pour le pouvoir d'achat !

La prime aux salariés, annoncée par le président Sarkozy, se révèle être une imposture sociale. Annonce après annonce, elle est réduite à peu de chagrin par les responsables de la majorité présidentielle, au point qu'aucun montant n'est désormais fixé. Non seulement cette prime accentuera la pression des actionnaires et financiers, obsédés par les taux de rentabilité, sur la masse salariale, mais de plus les exonérations de cotisations sociales qui y sont attachées reviennent à pénaliser doublement les salariés : d'abord sur les salaires, puis sur la protection sociale.

Ce qui est indispensable, c'est

- l'augmentation significative des salaires et minima sociaux, d'abord en diminuant drastiquement la part des profits des entreprises qui est aujourd'hui captée par la finance,

- l'interdiction de tout licenciement aux entreprises qui distribuent des dividendes,
- la création de nouveaux pouvoirs d'intervention pour les salariés dans leur entreprise pour leur permettre de décider de l'utilisation des profits dégagés par son activité,
- un changement des critères du crédit bancaire et des aides publiques pour réorienter l'argent au service des besoins humains,
- une réforme de la fiscalité réellement progressive qui augmente la contribution des revenus du capital et des plus hauts revenus.

Les élus communistes et républicains seront aux côtés des citoyens jusqu'à ce que ces exigences portées par des millions de femmes et d'hommes dans le pays l'emportent.

➔ Le Groupe des élus socialistes :

Réagissons au plus tôt

Depuis plusieurs années, en France, nous constatons une augmentation régulière du taux d'absentéisme lors des différents scrutins.

Le droit de vote au suffrage universel, acquis seulement depuis 1848 et près de 100 ans plus tard pour les femmes, au prix de rudes combats et de sacrifices, ne semble plus représenter une valeur fondamentale pour nos concitoyens.

Pourtant, dans de nombreux pays, pour certains peu éloignés de nous, les droits fondamentaux, les libertés, individuelles et collectives, le simple droit d'expression sont réprimés ou inexistantes.

La médiatisation des révoltes actuelles dans certains pays du Maghreb et du Moyen-Orient nous fera-t-elle prendre conscience de la fragilité de nos acquis et de la nécessité de les préserver ?

État civil :

Naissances :

BUFFIÈRE Enza
KELES Yasin
DURSUN Berin
MOUSSEL Alice
BERMUDEZ Tiago
JEANNET Goho
MOUEDDEN Asma
PERLOT Alexandre
AUBRY-BUSSON Samuel
BEZILLE Louane
POLISSET Hatim
DIA Sala
GAYRET Melih
PATTYN Timéo
RUBINO Noémie
MIANZOLO-KULIGOWSKI Kimya
CHAILLOU Lou
INCE Deniz

Mariages :

POINTEAU Ludovic et MAZOUZ Linda

Décès :

GUENAULT Vve PELLERIN Pierrette
HARANG Thierry
MARQUES DA CUNHA Elisa
ANDOQUE Gabriel
MENARD épouse GUILLAUME Liliane
CLOUTIER Vve REUILLE Lucienne
QUEIROZ DE MACEDO ép PEREIRA DA SILVA Maria

E.S.A.T.⁽¹⁾ Amilly et Ville de Chalette, un partenariat riche d'expériences

Pour la première fois cette année, la ville de Chalette via son service Espaces verts a engagé un partenariat avec l'association Les râteliers de l'E.S.A.T. d'Amilly.

Ainsi tous les mardis, six adultes handicapés contribuent sous la houlette de leur éducateur et du responsable du service de la Ville, Frédéric Melet, à l'embellissement de la Ville. Un partenariat riche d'expériences pour ces 6 agents de l'E.S.A.T. ; puisqu'ils ont pu, au préalable de leur travail, découvrir les services techniques et quelques lieux de notre cité mais aussi croiser de nouveaux visages. Ainsi, non seulement ils participent via leur travail à une vie sociale mais élargissent leurs horizons. A noter que, pour la Ville de Chalette, ce type de partenariat n'est pas une première puisque, depuis plusieurs années, la Ville collabore avec le C.A.T. de Ferrières, notamment dans le cadre de la préparation des décorations de Noël.

⁽¹⁾ Établissement et services d'aide par le travail



L'équipe de l'association Les râteliers nettoyant les tondeuses après la tonte...

Histoire d'avant



1^{er} mai 1891 à Fourmies

1^{er} mai : une autre idée du travailleur !

Ce jour-là, on croise un grand-père retraité, ancien ouvrier, comme il n'en existe plus, au goût de charbon, aux mains fermes et à la respiration poussiéreuse. Il explique à son petit-fils pourquoi il faut manifester le 1^{er} mai. Il lui raconte alors le combat des ouvriers américains, au XIX^e siècle, pour une réduction des journées de travail à 8 heures au lieu des insoutenables 10 ou 12 heures et la répression dans le sang à Chicago. Un engagement similaire en France sous l'impulsion de la Seconde Internationale socialiste et des morts, encore, le 1^{er} mai 1891 dans le Nord de la France à Fourmies marquant l'avènement définitif de ce jour pour tous les travailleurs européens. En ce temps-là, les hiérarchies et les classes étaient clairement définies, décortiquées...

Une revendication nationale

Petit à petit, le 1^{er} mai s'enracine dans la tradition de lutte des ouvriers européens. L'horizon paraît s'éclaircir après la première guerre mondiale. Le traité de paix signé à Versailles le 28 juin 1919 fixe dans son article 247 « l'adoption de la journée de huit heures ou de la semaine de quarante-huit heures comme but à atteindre partout où elle n'a pas encore été obtenue » ! Le 23 avril 1919, le Sénat français ratifie la journée de huit heures et fait du 1^{er} mai suivant, à titre exceptionnel, une journée chômée. En avril 1947, le gouvernement issu de la Libération fait du 1^{er} mai un jour férié et payé... mais pas pour autant une fête légale. Autrement dit, à cette époque le 1er mai n'est toujours pas désigné officiellement comme Fête du Travail. Cette appellation n'est que coutumière...

La mémoire est encore vive !

Paradoxalement plus d'un demi-siècle plus tard, les acquis sociaux sont toujours à préserver contre un adversaire qui mue et change de nom : réformateur zélé ou compagnon du libéralisme. En définitive, congés payés, droit de grève, réduction du temps de travail et de la pénibilité, autant de combats passés et à venir...

Cette détermination permet de comprendre l'enjeu réel de cette manifestation annuelle : le travail n'est plus considéré en soi comme une valeur émancipatrice. Sans une éthique et une réflexion préalables, il perd inévitablement son aspect vertueux pour « constituer la meilleure des polices », comme le disait Nietzsche, ou s'inscrire dans l'ordre traditionnel d'une domination illégitime. Ainsi, le 1^{er} mai n'est ni la sacralisation du travail ni une apologie de l'ambition individualiste. Bien au contraire, c'est une journée de solidarité et de revendications collectives. Le travailleur n'est plus l'ouvrier d'antan mais l'expression même de la condition humaine, l'objectivation des espoirs et des injustices ou le fait de l'exploitation persistante. Ainsi, marcher le 1^{er} mai c'est l'occasion de fêter l'universalité de l'homme, le refus de son avilissement et la préservation des acquis sociaux. C'est affirmer la primauté des exigences éthiques et humanistes sur toutes décisions politiques et économiques !

W. Le Bellec



De l'églantine au muguet !

L'églantine, symbole ouvrier porté à la boutonnière, fut

peu à peu remplacée par le brin de muguet. A Paris lors d'une manifestation en 1890, les manifestants défilèrent en portant à la boutonnière un triangle rouge symbolisant leurs revendications, à savoir la division idéale de la journée en 3 huit : travail - sommeil - loisirs. Ce triangle fut remplacé par la fleur d'églantine, puis par le muguet cravaté de rouge. C'est depuis ce jour que la Fête du Travail et le muguet sont associés.



A l'affiche

Samedi 14 mai 2011
Grande soirée anniversaire :
« 40 ans à gauche ça se fête ! »
Théâtre de verdure / base de loisirs du Lac
à partir de 19h restauration assurée par les associations
20 h : spectacle participatif
sur la « Commune de Paris »



Chalette
VILLE
engagée
Depuis 40 ans

à la fin de la représentation, le « verre du
Communard » sera offert par la troupe et la Ville
suivi d'un bal populaire

**MORTE
OU VIVE... ?
VIVE LA
COMMUNE !**

Compagnie «Même si »
Spectacle épique, populaire et coopératif
pour 50 personnages, 2 comédiens narrateurs,
1 percussionniste et tous les spectateurs
volontaires...
Conçu, animé, joué et mis en rythme par Alexandre Céalis,
Emmanuel Gradt, Jean-René Jalenques

www.ville-chalette.fr

Brèves

Cérémonie du 8 mai : Rendez-vous
8h45 place Jean-Jaurès – Dépôt de gerbes 9h
au monument aux morts.

Conseil municipal : prochaine séance
lundi 23 mai à 20 h 30 – Salle du conseil
municipal - 1^{er} étage de l'hôtel de ville
Ordre du jour : vote du compte administra-
tif – Séance publique

Amis des écoles de Chalette : Journée
pêche - Dimanche 15 mai à partir de 8h30

Comités de quartier :

- > Vésines : Réunion le 3 mai à 18h
Salle Salengro
- > Pontonnerie : Réunion le 11 mai à 18h
Maison des associations
- > Bourg :
 - Brocante : Jeudi 2 juin de 8h à 18h / 2€ le
mètre linéaire – inscription à partir du 16
mai au service Vie des quartiers, avec une
pièce d'identité à la Maison des associations.
Renseignement au 02 38 98 87 92
 - Barbecue : Dimanche 12 juin à 12h
à la salle Aragon – 12€ par personne.
Inscription jusqu'au 1^{er} juin auprès de
Carmen au 02 38 07 08 83 ou d'Aurélia
au 02 38 98 87 92

Croisière spéciale Chalettois :

Dimanche 22 mai de 14h30 à 16h30 croi-
sière réservée aux Chalettois – Adultes : 7€ /
Enfants : 5€. Renseignements et inscriptions
auprès de la Maison de la Nature et de l'Eau
au 02 38 98 72 97 ou 02 38 89 59 20

Musée d'école : Ouverture le 2 juin
de 10h à 12h, et de 14h30 à 17h.

Randonnée Chalettoise :

Dimanche 15 mai - 2 circuits possibles : 15
et 9 km. Inscription et départ à la base de
Loisirs de Chalette, à partir de 8h00. Retour
vers 11h30 où le verre de l'amitié sera servi.
Un ravitaillement est prévu pour chacun des
circuits.
Pour tout renseignement, contactez le
02 38 85 48 67.

Festival de l'enfant et de la famille les 20 et 21 mai, au Com- plexe sportif du Château-Blanc

- > **Vendredi 20 mai à partir de 16h30 :**
Fête d'ouverture autour d'un goûter géant
suivi d'un spectacle « Histoire de lire ». Fin
de journée, conférence de Jean Epstein sur le
thème « jouer pour grandir ».
- > **Samedi 21 mai de 10h30 à 21h30 :**
Spectacles pour jeune public, ateliers décou-
vertes, jeux, expositions, stands d'information
et animations diverses.

Entrée gratuite – Festival organisé par la Maison
de la Famille en partenariat avec l'Association
Montargoise d'Animation, l'Agglomération
Montargoise, la Ville de Chalette-sur-Loing et sa
ludothèque, la Ville de Montargis, la Maison du
Département de Montargis, le REAAP 45 et la
Sous-Préfecture de Montargis

Pour l'organisation de ce festival, la Maison de
la famille a besoin de renforcer l'équipe de béné-
voles. Pour tout renseignements 02 38 98 05 48
ou par courriel : maisondefamille@orange.fr